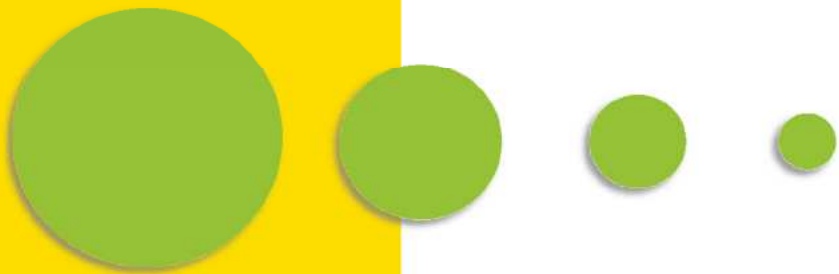



Monsieur Le Ministre,
prenez conscience de vos erreurs

DOSSIER DE PRESSE

Michel Manoury, Président de la section viande:	06 20 51 59 36
Aurore Demarigny, Chargée de communication:	06 76 52 01 03
Bérengère Bosi, Chargée de communication:	06 70 80 99 51
Benoit Denis, animateur de la section viande :	07 86 01 67 78





M Le Foll, vous avez mis les éleveurs à Poil !

A l'occasion du Salon de l'Agriculture, des éleveurs de la Section Viande de la Coordination Rurale ont témoigné au Ministre de l'Agriculture leur désarroi face à leur situation économique.

Pour eux, la réforme de la PAC orchestrée par Stéphane Le Foll n'apporte aucune solution à l'élevage allaitant. Comme depuis des années, leur revenu continuera à baisser sans que les pouvoirs publics n'en prennent conscience.

**Aujourd'hui c'en est trop : des
éleveurs se sont déshabillés sur le
stand du Ministère de l'Agriculture.**



Méthode Le Foll:

-25 Millions pour l'élevage allaitant

Les éleveurs se retrouvent à poil

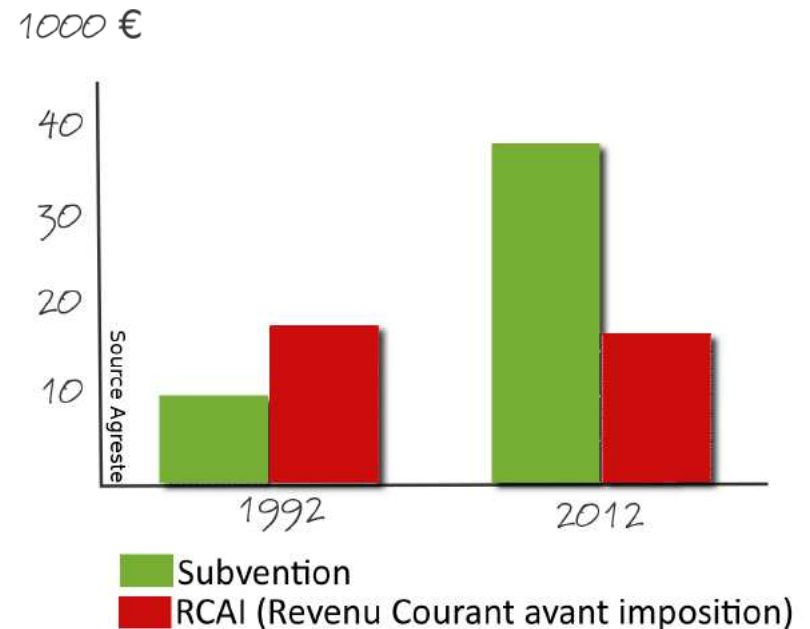
Le Revenu des éleveurs n'est plus assuré

A la démagogie, la section viande de la CR préfère le discours de vérité.

Aujourd'hui, le revenu des éleveurs n'est plus assuré par la vente de leur production. Depuis 1992, les aides PAC destinées au secteur allaitant n'ont cessé d'augmenter sans que le revenu des éleveurs ne s'améliore. Ce dernier reste indéniablement l'un des plus faibles du secteur agricole.

En 20 ans de PAC :

- Les éleveurs ont perdu du revenu,
- La France a perdu des éleveurs,
- La France a perdu son autonomie alimentaire en viande bovine.



Réguler les marchés pour retrouver des prix de vente

La PAC a failli dans ses objectifs premiers. Il est temps de changer de façon de procéder. Afin de redonner un avenir économique à nos élevages, il est impératif de :

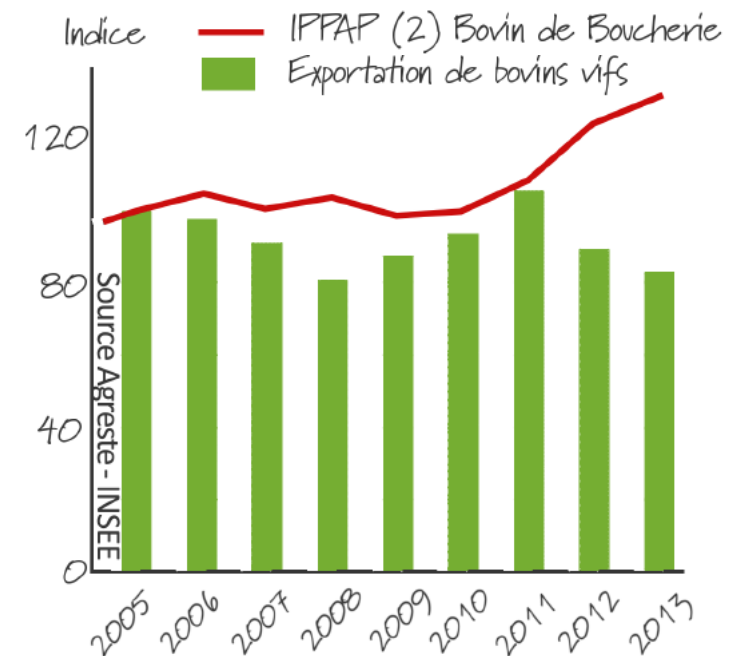
- Réguler les marchés au niveau européen,
- Faire respecter nos normes réglementaires pour les produits importés.

En 2011, l'exportation d'animaux vifs a permis d'assainir le marché et de mettre en place un contre pouvoir face aux groupes d'abattage français qui organisent en permanence une saturation artificielle du marché, ce qui a induit une remontée importante des cours de la viande bovine.

La France et l'Europe disposent d'outils, comme la BDNI(1), qui doivent permettre de gérer l'offre des producteurs et d'anticiper les périodes critiques en augmentant nos exportations.



(1) : Base de Données Nationale d'Identification
(2) Indice annuel des prix agricoles à la production



La réforme de la PAC n'est pas en faveur de l'élevage

La section viande de la CR s'est montrée très réservée lorsqu'en octobre dernier lors du Sommet de l'Élevage, le Président de la République annonçait une réforme de la PAC en faveur de l'élevage. Depuis ce jour, les décisions successives ont confirmé nos craintes.

- Le budget de la PMTVA est en baisse : 690 millions d'euros (1) en 2012 contre 660 millions d'euros en 2014 (1)
- La revalorisation du montant et des seuils de l'ICHN, à travers sa fusion avec la PHAE, masque en réalité une diminution de la PHAE
- L'aide à l'engraissement est dérisoire

Au final, une grande majorité d'éleveurs aura moins de soutien en 2019 qu'en 2012 !
Qu'advient-il alors de leur revenu ?




		Naisseur-Engraisseur		Naisseur	
		2012	2019	2012	2019
Premier pilier	Découplée	45 800 €	36 700 €	19 800 €	18 100 €
	Couplée	13 200 €	11 200 €	10 100 €	9 600 €
Second Pilier	ICHN	3 100 €	6 100 €	7 955 €	12 371 €
TOTAL		62 100 €	54 000 €	37 855 €	40 071 €
SOLDE			-8 100 €		2 216 €

Simulation de l'impact de la réforme de la PAC (2)

(1) : Budget avant transfert et modulation - Source Ministère de l'Agriculture

(2): Source Institut de L'Elevage - Traitement Interne



Découpler : la seule solution pour retrouver des perspectives

Le système actuel de la PAC, via des aides couplées à la production, oblige les éleveurs à produire et en fait par conséquent de simples apporteurs de matière première. La section Viande de la CR souhaite rompre avec ce modèle qui asservit les producteurs sans leur assurer un revenu.

Les aides couplées versées aux producteurs sont inexorablement captées par la filière. Ce véritable racket ne semble pourtant pas être suffisant puisque le gouvernement tend à lier de plus en plus d'aides à la signature de contrats de production. La section viande de la CR refuse cette contractualisation forcée d'autant plus qu'elle ne tient pas compte des coûts de production.

Le découplage total des aides animales redonnera aux éleveurs la liberté de produire en fonction de l'intérêt économique alors qu'aujourd'hui, quel que soit le prix, ils sont obligés de produire.

Par le découplage, la section viande de la CR entend faire diminuer le poids des contraintes réglementaires sur nos élevages à travers la conditionnalité.



L'option transitoire de sauvegarde pour la période 2015-2020

Hormis des points de détail, enjeux d'un âpre et puéril marchandage, la PAC fait l'objet d'un consensus entre la Commission, le Parlement et les Etats membres. La CR a conscience que son 5^{ème} scénario nécessite une approche différente, pas uniquement budgétaire mais dans le cadre d'un **grand projet de développement agronomique et économique**, qui devra s'opérer à partir de 2020. Pour la période transitoire (2015-2020), la CR, par souci de pragmatisme, propose une **option de « sauvegarde »** dans le cadre du projet de PAC actuel, limitant au maximum les risques de déséquilibre pour les agriculteurs.

Analyse des grands axes de la PAC 2015-2020

Au sujet de la convergence

Le principe de convergence des aides fait table rase du passé et oublie que la réforme de 1992 a fait baisser les prix artificiellement pour soi-disant conquérir le marché mondial (cela a surtout servi aux industriels et distributeurs à s'approvisionner à bas prix), en échange d'une compensation financière des pertes par les « aides compensatoires ». L'appellation de « primes » entretient l'idée fautive selon laquelle ce sont des montants perçus abusivement par les agriculteurs, niant ainsi la réalité historique de leur création.

➤ *Opposée au principe convergence des aides, qui ne permettra pas de fléchir les aides vers les zones difficiles, la CR souhaite que cette convergence « mécanique » créée par la réforme de juin 2013 soit la moins poussée possible, avec l'option de 30 % de pertes maximum.*

Au sujet du verdissement

L'UE ne parvient pas à assurer son autosuffisance et prélève une forte part de son alimentation sur les marchés extérieurs, ce qui rend scandaleuse cette idée de renoncement à une partie de sa production agricole. Le verdissement ajoute des contraintes de production pour les agriculteurs et retire une partie des terres de la production (sans compensation financière et sous peine de sanctions), alors que les produits importés à bas prix ne font l'objet d'aucune considération environnementale. Ce paradoxe est destructeur pour notre agriculture. Le respect des véritables missions de la PAC, dont l'autosuffisance alimentaire qui suppose l'arrêt de la mise en concurrence permanente avec les moins-disants mondiaux (responsable de la spécialisation des exploitations et de la monoculture), remettrait du sens à notre agriculture en lui permettant de se recentrer sur ses fondamentaux, dont l'agronomie.

➤ *La CR se positionne donc pour un paiement « vert » limité au maximum et proportionnel au montant des aides pour chaque agriculteur. Elle demande qu'un système d'équivalence pour les MAE soit mis en place. La CR souhaite intégrer le paiement « vert » dans la convergence interne pour atténuer les effets. Elle aspire à une mise en place la plus progressive et lente possible de l'abandon des terres sacrifiées au titre des surfaces « à intérêt écologique » (SIE).*

Au sujet du couplage des aides

Ayant observé la confiscation des aides couplées par l'aval et l'amont de la production, la CR prend le parti de pousser jusqu'au bout la logique du découplage. En plus de la simplification apportée, elle solidarise les intérêts des agriculteurs avec ceux de leurs fournisseurs et clients, qui s'obligent alors à l'excellence pour procurer un intérêt économique aux producteurs, les incitant ainsi à poursuivre ou développer leur production. Le maintien de l'élevage et l'entretien des paysages doivent passer par une rentabilité économique retrouvée et non par l'intégration (contractualisation et conditionnement d'appartenance à une OP). La création de nouvelles aides couplées pour les secteurs en difficulté revient à mettre artificiellement et provisoirement un intérêt économique à des productions devenues trop peu rentables. L'enveloppe étant limitée, le saupoudrage sera de mise.

➤ *La CR souhaite limiter au maximum le couplage des aides. Elle est pour un découplage total des aides animales. Elle soutient l'aide couplée pour les productions végétales spécialisées et celle pour les protéines végétales (y compris le soja et la luzerne) sans aucune entrave. Il est urgent de donner un coup de pouce à ces productions pour réduire la forte dépendance de nos élevages vis-à-vis des importations.*

Au sujet de la revalorisation des 52 premiers hectares

Le critère de la superficie pour repérer les agriculteurs qui ont le plus besoin d'aides est une grossière erreur. La CR refuse ce statu quo qui ne permet pas de fléchir les aides vers ceux qui en ont le plus besoin, notamment vers les zones défavorisées. Les nouvelles règles de redistribution devraient d'abord tenir compte de cet impératif.

➤ *La CR souhaite limiter au maximum la part de l'enveloppe pour cette revalorisation et en réserver une part importante pour les zones défavorisées (le taux actuel de 5 % étant trop limité).*

CR Une PAC efficace, juste et moins coûteuse, au service de tous

La laborieuse réforme de la PAC pour 2015-2020, envisagée actuellement dans la continuité de celle de 1992, n'est pas la solution qui convient à la situation agricole européenne et française. Elle ne répond pas non plus aux enjeux stratégiques, économiques, sociaux et environnementaux d'une Europe du XXI^{ème} siècle paisible, unie, souveraine et prospère.

Sans tirer les leçons des échecs de ses missions assignées par les traités de Rome et de Lisbonne, la Commission persiste dans ses erreurs avec l'appui des gouvernants. Aveuglée par sa logique de dérégulation à outrance sous prétexte de libre concurrence, elle ne voit même pas qu'au contraire des autres marchés, celui des produits agricoles est constamment déficitaire. Les puissances exportatrices détruisent les agricultures des pays pauvres, aggravant ainsi le problème de la faim et générant une instabilité géopolitique explosive.

Les échecs de la PAC

A l'origine, la PAC a été créée dans le but de répondre à des missions fondamentales, qui ont été oubliées :

1) Sécuriser les approvisionnements alimentaires en quantité et en qualité

Constat actuel : ECHEC

L'UE doit importer par exemple chaque année des viandes, mais surtout les ¾ de ses besoins en protéines végétales, majoritairement OGM, pour assurer l'alimentation animale.

2) Equilibrer l'offre et la demande

Constat actuel : ECHEC

Pénurie d'œufs en 2012 et surproduction en 2013 ! Les productions de porcs ou de fruits et légumes, non régulées, ne s'ajustent pas non plus à la demande. La suppression des quotas laitiers signe la volonté d'abandonner les derniers outils d'ajustement.

3) Stabiliser les productions et les marchés

Constat actuel : ECHEC

Les cours des céréales varient fortement à court et moyen terme, à cause d'événements climatiques aux Etats-Unis ou en Ukraine alors que les récoltes de l'UE sont très stables. Cela fait varier d'autant les résultats des exploitations de grandes cultures, des élevages de porcs et de volailles, comme ce fut dramatiquement le cas en 2012. La réforme du sucre nous a également soumis aux cours mondiaux pour notre approvisionnement.

4) Améliorer la productivité de l'agriculture européenne de manière durable

Constat actuel : ECHEC

Nous avons atteint en France un pic de rendement en blé il y a une quinzaine d'années. Depuis, la moyenne se dégrade. Cette durabilité économique ne doit pas être négligée pour remplir les autres missions de la PAC.

5) Assurer un revenu individuel stable et suffisant aux agriculteurs pour permettre leur renouvellement

Constat actuel : ECHEC évident !

La disparition et le désespoir des agriculteurs qui va parfois jusqu'au suicide, illustrent à quel point la PAC a fragilisé l'équilibre économique et social de l'agriculture.

6) Garantir aux consommateurs un prix raisonnable et stable de leurs produits alimentaires

Constat actuel : REUSSITE, mais qui n'est qu'apparente

Les consommateurs ont vu le prix de leur alimentation augmenter beaucoup plus que le prix des matières premières agricoles. L'instabilité des prix agricoles induit un mécanisme de « cliquet » qui permet aux maillons de la filière de monter leurs prix sans jamais les redescendre. L'observation des marchés agricoles a montré que la régulation des prix permet l'obtention des meilleurs prix à la consommation.

Hormis la recherche de prix bas à la consommation, les réformes de la PAC depuis 1992 n'ont fait qu'aller à l'encontre de ces missions.

Au titre d'une compétitivité pourtant absente des textes des traités, elles ont tiré vers le bas les politiques sociales et sacrifié les progrès de compétitivité vertueuse tournée vers les gains de productivité et de confort. Une harmonisation sociale par le haut s'impose d'urgence au sein de l'UE. C'est un comble : la PAC nous impose une libre concurrence impossible avec les pays tiers et pousse au dumping social en son sein.

La PAC 2015-2020 telle qu'envisagée dans les 4 scénarios de notre gouvernement, dénuée de tout moyen de régulation, poursuit dans la même voie sans tirer les leçons du passé. Enfermée dans des contraintes budgétaires liées à une distribution d'aides aux effets pervers, elle ne s'attache pas à résoudre les problèmes de fond auxquels notre agriculture fait face. Il convient donc de réformer la PAC en réduisant son budget et en l'affectant à des actions enfin efficaces, pour la réconcilier avec sa seule raison d'être, à savoir remplir ses missions fondamentales.

La Coordination Rurale refuse de choisir une des quatre options proposées par leur ministre aux agriculteurs français. Plutôt que de cautionner de nouvelles erreurs, elle propose un projet innovant porteur d'avenir.

A l'image des autres grands pays qui veillent à la puissance de leur agriculture, l'UE doit affirmer sa souveraineté en menant une politique agricole tournée d'abord vers ses propres intérêts et en particulier ceux de sa population, et non soumise à l'OMC.

le 5^{ème} scénario pour sortir des ornières budgétaires et commerciales actuelles

L'exemple récent des plats préparés à la viande de cheval n'a heureusement pas eu de conséquence dramatique sur le plan sanitaire, mais il illustre clairement les dérives engendrées par la primauté du tout commerce, de la concentration et de la recherche maximale de profits par les intermédiaires. Comme l'exception culturelle vient d'être à nouveau revendiquée dans les négociations USA-UE, il faut avant tout instituer l'**exception agricole** dans les négociations commerciales internationales pour rétablir le droit à la souveraineté alimentaire des peuples, en quantité mais aussi en qualité : la culture nourrit les esprits, mais l'agriculture nourrit les corps. La satisfaction de ce besoin primordial doit faire l'objet de la plus grande clairvoyance politique.

Les grands axes d'un scénario innovant pour une PAC ambitieuse et efficace

1 Régulation des prix des produits agricoles sur la base de leur réelle valeur économique

➔ aux frontières de l'Union Européenne par des droits de douane variables

Les importations à bas prix seront réévaluées d'un droit de douane adapté afin d'éviter le dumping par les moins-disants mondiaux. Les produits européens retrouveront leur pleine compétitivité en Europe et seront valorisés à un prix juste reflétant les contraintes environnementales, sociales et fiscales de production. Plutôt que de protectionnisme, il s'agit en fait d'une **forme intelligente de préférence communautaire**, au bénéfice des producteurs et des consommateurs. Vu la part très faible des produits agricoles dans les produits alimentaires, la hausse des prix à la consommation sera dérisoire.

➔ sur les marchés intérieurs en ajustant l'offre à la demande

Il s'agit de mettre en place des dispositifs de gestion et d'organisation des productions adaptés à chaque filière.

Simulation de l'impact sur la consommation d'une augmentation hypothétique de 40 % des prix agricoles

➔ Pour le budget global d'un ménage de :	100 €
➔ Budget alimentaire des ménages :	15 €
➔ Part de l'agriculture dans les prix alimentaires* :	1,05 € (15 x 0,07)
[*7 %, données de l'Observatoire des prix et des marges]	
➔ Avec une hausse des prix agricoles de 40 % :	1,47 € (1,05 x 1,4)
=> Budget alimentaire [à marges constantes par ailleurs] :	15,42 € / 100 € de budget global

0,42 %

Le relèvement des prix agricoles, à un niveau rémunérateur, induirait une participation des ménages de seulement **0,42 %** pour la consommation de produits européens, de grande qualité répondant à des normes élevées : le bénéfice net est évident !

2 Création d'un Observatoire Européen des Productions et des Marchés (OEPM) au sein de l'UE et ajustement des niveaux de production en fonction des variations de prix

L'OEPM répercuterait vers les organisations de producteurs les **consignes d'ajustement de chaque grande production**, de façon à tenir les prix dans des fourchettes prédéterminées en fonction des coûts de production. L'ensemble des prix doit voir ainsi ses variations limitées dans des « tunnels » interconnectés de façon à garder une cohérence économique et à assurer la stabilité des entreprises et des emplois. Si les prix baissent (augmentent) trop, la production sera orientée à la baisse (hausse). C'est l'équilibre intra-européen entre l'offre et la demande qui jouera sur les prix de manière raisonnable, et non plus les variations erratiques du commerce agricole international.

3 Réduction du déficit de production agricole

Il manque à l'UE l'équivalent de 28 millions d'hectares (équivalent surface de ce que nous importons chaque année, qui représente la surface agricole utile française) pour assurer son autosuffisance alimentaire. Il s'agit en particulier de **développer la production de protéines végétales** dangereusement déficitaire, par des prix de protéagineux assurant aux agriculteurs une bonne rentabilité de leur production.

Les effets bénéfiques du 5^{ème} scénario : une cohérence budgétaire, sociale, économique et environnementale retrouvée

La PAC issue du 5^{ème} scénario, assise sur la vérité des prix agricoles en rapport avec les coûts de production, se passerait du système artificiel, arbitraire, coûteux, complexe et toujours décrié des aides directes.

La PAC issue du modèle de la réforme de 1992 n'a pas permis d'économies budgétaires, bien au contraire. Celle que la CR propose permettrait d'en réduire considérablement le budget nominal et de mieux répondre aux attentes des producteurs et des consommateurs (qui sont aussi contribuables et citoyens !).

Effets budgétaires attendus pour une politique agricole réformée, telle que la CR la propose :

ECONOMIE DE 26,5 Mrds € avec un COÛT DE LA PAC RAMENÉ A 18,5 Mrds €* !

Budget actuel « 1 ^{er} pilier » de la PAC	45 milliards €
Réduction des aides** et de leur coût administratif.....	- 30 milliards €
Droits de douane accrus	recette négligeable
(car baisse des importations)	
Fin des subventions à l'exportation.....	- 1,5 milliards €
Budget « intervention et autres mesures de gestion ».....	évolution négligeable
(car absence de crise)	
Budget consacré à la gestion réelle de l'environnement.....	+ 5 milliards €
Coût global de la PAC « 5^{ème} scénario ».....	18,5 milliards €
Economie globale	26,5 milliards €

* Cees van Bruchem (2011) - Assessment budgetary effects of 'New European Agricultural and Food Policy'

** maintien et revalorisation pour les zones à handicap naturel

Cette PAC ambitieuse, telle que présentée dans notre 5^{ème} scénario, réussira là où l'actuelle échoue. Le fait que les prix reflètent les coûts engendrés par les contraintes de production permettra de sortir d'une logique opportuniste pour les agriculteurs liée à tel ou tel niveau d'aides.

Cela induira naturellement un retour à **plus d'agronomie et de recherche de diversité des cultures**, pour rééquilibrer les productions de l'exploitation de manière durable. La diversité des assolements ne sera plus une contrainte de verdissement mais une conséquence du changement de système.

Les prairies naturelles retrouveront un intérêt économique au lieu de faire l'objet d'un maintien obligatoire sous peine de sanctions.

Ce rééquilibrage global en faveur de l'agronomie, avec des agriculteurs délivrés de la paperasserie liée aux aides, sera nécessairement **bénéfique à l'environnement** et permettra une utilisation raisonnable et optimale des intrants et de l'eau.

Enfin, parmi les conséquences heureuses du cercle vertueux induit, le **dynamisme économique** retrouvé de notre agriculture permettra un nouveau développement des emplois dans les territoires ruraux, sans qu'il soit nécessaire de dépenser argent et énergie pour mettre en place des mesures de développement rural. Le renouvellement des agriculteurs ne sera plus un sujet de préoccupation mais deviendra naturel pour une activité stratégique à l'équilibre économique retrouvé.

A Propos de la section Viande de la Coordination Rurale

La Coordination Rurale

Créée en 1992, la Coordination Rurale (CR) est le seul syndicat agricole représentatif, indépendant de toute organisation économique et politique, et qui défend tous les agriculteurs.

Elle est aujourd'hui présente dans 94 départements, dans lesquels des équipes d'agriculteurs, femmes et hommes qui vivent de leur métier, défendent au quotidien les idées de la CR. C'est le seul syndicat à proposer un changement profond pour l'agriculture, en rupture avec les structures et les politiques du passé. Son combat majeur est la régulation européenne des productions et des marchés, pour des prix rémunérateurs et stables à la production dans tous les secteurs.

La CR progresse fortement (12,15 % en 2001, 18,7 % en 2007). En 2013, la CR devient le 2ème syndicat agricole français en obtenant 21,12 % des voix et remportant 4 Chambres d'agriculture (Calvados, Charente, Lot-et-Garonne, et enfin Puy-de-Dôme en union avec la Confédération Paysanne).

La Section Viande de la CR

La section bovin viande de la CR est présidée par Michel Manoury, naisseur-engraisseur dans le département de l'Orne. Associé avec ses trois frères, il produit des jeunes bovins de 18 mois à partir d'animaux issus du troupeau souche ou de broutards achetés. Sur l'exploitation, une unité de méthanisation permet à la fois de valoriser les effluents du troupeau et de fertiliser une partie des surfaces nécessaires à l'alimentation des animaux. M Manoury représente la CR au sein du conseil « Ruminants et Équidés » de France AgriMer et œuvre, avec l'ensemble des membres de la section, à la défense de l'élevage bovin viande.

